

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 10, RUE CHAMPFLEURI  
(QUARTIER DE GRANADA)**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 30 mai 2022** à 20 heures au centre communautaire de Montbeillard, au 9632 du boulevard Rideau (quartier de Montbeillard), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Tony Boissonneault et Mme Valérie Parent relativement à la propriété située au 10 de la rue Champfleuri** (lot 3 283 655 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un escalier extérieur pour accéder au comble du bâtiment accessoire (garage) au lieu que celui-ci soit situé à l'intérieur du bâtiment tel qu'exigé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction projetée d'un escalier extérieur, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 22<sup>e</sup> jour d'avril 2022  
et publié le 4 mai 2022



Angèle Tousignant, greffière